

## **Dossier de presse : vote du budget primitif 2014**

### **1°/ Le contexte financier national impacte la Hague**

- La dégradation générale et persistante des finances publiques.
- Les collectivités locales sont pleinement associées au redressement des finances publiques. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont en diminution constante notamment la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).
- Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est un mécanisme de péréquation horizontale. Il a pour vocation de financer par prélèvement sur les ressources des communes et intercommunalités favorisées, les communes et intercommunalités les moins favorisées de France.  
Le territoire de la Hague a contribué en 2013 à hauteur de 1,6 M € (dont 1,38 M pour la CCH, soit 85% de la charge). Le prélèvement est estimé en 2014 à 2,6 M € pour le territoire de la Hague.  
Ces prélèvements viennent entamer sérieusement les capacités d'investissement de la CCH et réduisent d'autant les aides versées à l'extérieur.
- Le résultat disponible réel 2013 atteint un niveau historiquement bas à 3,66 M €.

### **2°/ Le budget 2014 de la Communauté de communes de la Hague**

- Avec la nouvelle assiette fiscale, l'EPCI perçoit de la part de l'Etat des compensations. Ces compensations accroissent la dépendance de l'intercommunalité à l'égard de l'Etat. C'est une réelle perte d'autonomie financière et fiscale pour la Hague.
- L'impôt économique perçu auprès des entreprises représente 58% des recettes réelles de fonctionnement.
- Au niveau des recettes, il a été retenu, à l'instar des années 2012 et 2013, de ne pas augmenter les principaux tarifs des services (eau potable, centre aquatique Océalis...)  
L'année 2014 verra cependant une légère augmentation des tarifs concernant la restauration scolaire et garderie périscolaire car la politique tarifaire n'avait pas évolué depuis plusieurs années.
- De même, sur la taxe d'habitation, la communauté de communes a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et donc de conserver les mêmes taux d'imposition que les années précédentes.
- Les dépenses de fonctionnement des services de la communauté de communes sont gelées à 5,7 M €. Un effort a été demandé aux directions afin de limiter la progression des dépenses permettant une stabilité par rapport à 2013. En section de fonctionnement, les dépenses de personnel sont en progression autour de 12,4 M €. Les versements aux communes représentent 1,8 M € (1,4 M € en Dotation de Solidarité Communautaire et 413 K € en Attributions de Compensation).

- Pour assurer un niveau de service satisfaisant et réaliser des investissements au service de la population, des efforts importants sont donc réalisés dans tous les domaines. Ainsi, il est prévu 1,8 M € de matériel et 7,3 M € de travaux (hors reste à réaliser).
- Une révision du pacte financier et fiscal a eu lieu en 2013 entre les communes et l'intercommunalité avec notamment une modification dans la répartition des Attributions de Compensation. Cet effort important de la part des communes permet de financer des nouveaux projets (travaux importants de voirie comme à Beaumont-Hague, nouvel Espace culturel, le groupe scolaire de Vasteville) et d'assurer la pérennité des missions de service public que la CCH assure.
- Le montant des subventions et participations versé aux associations locales et aux différents syndicats mixtes s'élève à 2,66 M € (**voir tableau ci-dessous page 3**).

**Budget principal 2014 :**

- Dépenses réelles de fonctionnement hors reste à réaliser : 32,8 M €
- Dépenses réelles d'investissement hors reste à réaliser : 21,7 M €

**Budget annexe eau et assainissement :** 6,1 M € de crédits dont 2,5 M € pour les travaux (comme la station d'épuration d'Omonville-la-Rogue, la réhabilitation des stations d'épuration ou encore le programme d'assainissement non collectif).

## SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - BUDGET 2014

	2013	2014
<b>Subvention administration générale</b>	<b>115 722</b>	<b>114 020</b>
Amicale territoriale de la Hague	99 722	103 020
Association Jeune amicale des sapeurs pompiers	1 000	1 000
Commission locale d'information	15 000	10 000
<b>Subvention études générales</b>	<b>32 000</b>	<b>18 000</b>
Etude carte intercommunale ville de Cherbourg	2 000	0
Projet universcience	5 000	0
Participation musiques actuelles	25 000	18 000
<b>Subventions scolaires</b>	<b>133 328</b>	<b>108 850</b>
Conseil Général - transport des regroupements pédagogiques	113 000	85 000
Projets pédagogiques	15 928	19 450
Intervenant bibliothèque	4 400	4 400
<b>Subventions au titre de la culture</b>	<b>46 500</b>	<b>38 500</b>
Subventions culturelles	46 500	38 500
<b>Subventions associatives</b>	<b>813 000</b>	<b>810 200</b>
Sport- fonctionnement	212 000	212 000
Sport - scolaire	66 000	66 000
Coupons loisirs	10 000	10 000
Sport nautique	19 600	19 600
Sport emploi	405 000	405 000
Sport investissement	30 000	30 000
Sport actions touristiques	6 500	3 000
Manifestations associatives	21 300	22 000
Actions sportives	13 000	14 000
Equipement stade hippique	22 000	21 000
Fonctionnement équipements	7 600	7 600
<b>Subventions au titre des actions de communication</b>	<b>59 877</b>	<b>61 081</b>
<b>Subventions affaires générales</b>	<b>37 000</b>	<b>23 230</b>
Syndicat mixte des espaces littoraux	13 000	13 200
Syndicat mixte des espaces littoraux (subvention Emploi)	12 000	0
Groupe ornithologique normand	2 000	2 000
Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	10 000	7 000
Association de défense des victimes de l'amiante		1 030
<b>Subventions affaires économiques</b>	<b>68 000</b>	<b>67 250</b>
Comice Agricole	2 300	2 300
Comité de foire de Jobourg	8 750	8 000
UPRA Roussin	4 000	4 000
Cotentin initiatives	5 000	0
Coopération décentralisée	33 250	33 250
Maison Emploi formation	14 200	14 200
BGE Normandie Manche		5 000
Ferme de Cherbourg	500	500
<b>Subventions Le Tourp</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
GRAC	10 000	10 000
<b>Autres participations</b>	<b>1 660 751</b>	<b>1 415 968</b>
Syndicat mixte Cotentin Traitement - déchets	455 000	442 000
Syndicat mixte touristique de la Hague	450 000	405 000
Syndicat mixte du Cotentin	738 251	551 498
Syndicat Manche Numérique	17 500	17 470

### **3°/ Conclusion sur le budget primitif 2014**

*« Dans le contexte socio-économique difficile de la France et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, la Communauté de communes de la Hague affiche, pour 2014, une gestion budgétaire maîtrisée sur le fonctionnement tout en tentant de préserver une capacité pour investir.*

*Ce budget 2014 doit permettre de maintenir la solidarité et de poursuivre les actions en faveur du plus grand nombre sans augmentation de la pression fiscale.*

*Cette volonté de privilégier l'investissement démontre que les élus de la Hague ont à cœur de préserver la vitalité du tissu d'entreprises locales et de maintenir ainsi l'emploi. »*

Michel Canoville, président de la Communauté de communes de la Hague.

### **4°/ La participation de la Hague aux Jeux Equestres Mondiaux**

La Communauté de communes de la Hague a été sollicitée par la Société Hippique Rurale (SHR) de Beaumont-Hague pour financer un stand de 16 m<sup>2</sup> sur le salon Normandy Horse International Trade Fair. Ce salon international du cheval se déroulera pendant les Jeux Equestres Mondiaux 2014 dans le village des jeux au Parc des Expositions à Caen, du 23 août au 7 septembre 2014.

Ce salon réunit l'ensemble des familles de la filière équine au sein d'un même lieu pour créer à la fois une vitrine de la filière équine bas-normande et un espace favorable aux échanges et à la promotion des territoires et des équipements équestres au sein même du village des jeux.

Ce stand doit permettre de s'immerger au sein de la plus grande compétition équestre du monde qui rassemblera près de 500 000 personnes.

Le coût de location de l'espace (hors animations, hors personnel, hors frais d'hébergement et de restauration) s'élève pour un stand de 16 m<sup>2</sup> à 3 680 € HT, soit 4 402 € TTC + 450 € de frais de dossier.

La Société Hippique Rurale de Beaumont-Hague, en lien avec la Communauté de communes des Pieux, la SHR des Pieux et le Complexe Hippique des Pieux, va promouvoir le pôle de Gréville-Hague, les élevages, les centres équestres ainsi que les manifestations hippiques organisées dans le Cotentin.

Devant l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Hague, le Conseil vote une subvention de **4 500 €**

## **5°/ La Communauté de communes de la Hague, partenaire historique de La Solitaire du Figaro 2014**

Lors de la séance de conseil, les élus ont voté une rallonge de 3 000 € pour la venue de La Solitaire du Figaro en juillet 2014, ce qui porte la subvention de la Communauté de communes de la Hague à **23 000 €**

Depuis le milieu des années quatre-vingt dix, la Hague accompagne Cherbourg dans ses projets d'événements nautiques. La raison de ce soutien ne peut pas s'expliquer uniquement par la position géographique, face à une des routes maritimes les plus fréquentées au monde. Accueillir des grandes courses permet surtout de se faire connaître et de marquer les esprits. C'est grâce à ces événements que le Cotentin brille et assure sa promotion auprès des touristes toujours plus exigeants.

## **6°/ L'exposition événement ManWoz (mai – septembre 2015)**

En mai et septembre 2012, le bureau puis les commissions « sport éducation culture » et « tourisme et promotion » ont émis un avis favorable pour la mise en œuvre du projet ManWoz sur le territoire. A l'époque, le projet devait se dérouler au printemps 2013. Pour des questions de disponibilité des deux artistes l'action n'a pu être mise en œuvre.

L'exposition ManWoz propose au public de découvrir l'œuvre et les messages d'un duo artistique. L'univers musical et poétique de Manu Chao s'allie à l'univers graphique et imaginaire de Wozniak et offre un résultat surprenant, un regard unique porté sur le monde, une force et une énergie inépuisables au service d'une création artistique conjointe. ManWoz est au final la version plastique des compositions musicales de Manu Chao depuis plus de 10 ans.

L'exposition constituée de peintures sur toiles, bois, tambour et autres objets de récupération aborde des thèmes chers au cœur des réflexions et des engagements de ManWoz tels que la solidarité, les migrations, l'exode, la liberté d'expression, la dignité ou encore la pauvreté.

ManWoz est une invitation poétique au voyage par les chemins de traverse pour les petits comme pour les grands, une découverte d'autres cultures.

L'idée est de faire se rencontrer ManWoz et les enfants de la Communauté de communes de la Hague autour d'une exposition et d'ateliers de peinture animés par ManWoz, en résidence dans la Hague pendant une semaine. Cette rencontre avec les enfants est au cœur du projet.

Aujourd'hui, l'exposition compte entre 50 et 70 œuvres, et elle s'installe dans de grandes villes (Paris, Barcelone, Majorque, Perpignan...). D'un coût moyen de 150 000 €, il est proposé à la communauté de communes un projet s'élevant à **50 000 €**

Le Manoir du Tourp accueillera l'exposition **de mai à septembre 2015**. Les actions et animations culturelles pourront se développer sur le territoire (écoles, EHPAD, espace culturel).

Les objectifs du projet pour le territoire sont les suivants :

- Mettre en place une action culturelle de notoriété internationale

- Envisager des actions et animations culturelles en rapport avec l'exposition
- Favoriser l'attractivité du territoire au regard de l'impact des deux artistes

Ce projet, d'une ampleur inhabituelle et d'un large rayonnement culturel et médiatique, repose sur un collectif qui, pour mener à terme le projet, a besoin du soutien financier et technique de la CCH. Le conseil accepte le principe d'un programme exceptionnel de 50 000 € pour 2015 après arbitrage lors de la préparation budgétaire.

## **7°/ La réforme des rythmes scolaires : organisation de la rentrée de septembre 2014**

En septembre 2014, l'ensemble des écoles du canton adoptera la semaine de 4,5 jours. L'instauration de ces nouveaux rythmes scolaires a des répercussions importantes pour tous, enfants, enseignants, parents, services de la CCH et associations. Ainsi, la Communauté de communes de la Hague a organisé plusieurs phases de concertation avec tous les interlocuteurs et rencontré près de 120 personnes en quatre mois.

Quels seront les principaux changements pour l'enfant ?

L'apprentissage matinal passera de 3 heures à 3h15. Les temps du matin sont reconnus comme plus propices à l'apprentissage. Les horaires de l'après-midi seront allégés. Reste la question de la pause méridienne à laquelle les élus sont particulièrement attachés : elle ne devra pas être inférieure à 1h45. Cette durée paraît un minimum pour que l'enfant puisse profiter de ce moment pour se détendre et déjeuner.

Quelle sera l'évolution des temps périscolaires ?

Selon l'enquête menée auprès des parents d'élèves, 700 à 900 enfants participeraient aux activités périscolaires lors de la rentrée 2014. Ils sont 200 actuellement. La Communauté de communes de la Hague doit donc trouver des solutions d'encadrement satisfaisantes. Ces activités périscolaires sont une opportunité de développer des apprentissages différents. A la rentrée, les services devront assurer 12 à 15 heures par semaine d'activités collectives de qualité.

Comment répondre à ces nouveaux besoins ?

D'une part, le temps de travail du personnel des écoles va augmenter et la Communauté de communes de la Hague va recruter l'équivalent de 10 temps pleins sur des tranches horaires réduites (dix heures hebdomadaires maximum). D'autre part, il s'agit de s'appuyer sur les associations, dont les animateurs qualifiés seront très courtisés sur l'ensemble du département. Trois d'entre elles sont déjà très impliquées : HVL (Hague Vacances Loisirs), Vitanim'hag et Familles rurales et d'autres interviendront ponctuellement. La collectivité fera également appel aux animateurs du Tourp, du planétarium Ludiver et de la Cyber-base, en liaison avec le projet d'école.

La collectivité a réitéré le principe de la gratuité des activités. Mais le budget de fonctionnement des écoles va augmenter de 500 000 €, passant à 3 millions d'euros.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un projet d'organisation du département éducation a été défini : il est proposé de décomposer le département en deux services = un premier service nommé « actions éducatives » et un second service baptisé « assistance technique aux écoles ».

Des postes de référents de territoire sont identifiés. Ils sont au nombre de quatre. Trois relèveront de la Communauté de communes de la Hague et le quatrième poste sera

assuré par une association. Ces postes de référents auront pour rôle la direction d'un accueil collectif de mineurs avec un maximum de 300 enfants encadrés comme le prévoit la réglementation.

Les postes nécessaires dans le cadre de cette rentrée intègrent les propositions des différentes associations qui pourront prendre en charge certains sites. Ainsi, Familles Rurales et Hague Vacances Loisirs (HVL) interviendront sur tous les temps périscolaires à Urville-Nacqueville, Sainte-Croix-Hague et Biville. Vitanim'hag prendra en charge les nouveaux temps d'activités à l'école élémentaire de Beaumont-Hague. Floton'Hag, Maison des Jeunes Vasteville-Acqueville (MJVA) et l'Association de la Jeunesse Intercommunale de la Pointe de la Hague (AJIP) interviendront sur Flottemanville-Hague, Tonneville, Acqueville, Omonville-la-Rogue et Jobourg, en prenant en charge une partie des enfants, sur les nouveaux temps d'activités. En fonction des organisations définies, d'autres associations interviendront également dans des domaines spécifiques soit en lien avec les associations de jeunesse ou par l'intermédiaire de la Communauté de communes de la Hague. Les différentes interventions seront définies au travers d'une convention d'objectifs avec une association.

Le conseil a approuvé la création des postes permanents ci-dessous :

Cadre d'emplois des ATSEM : 15

Cadre d'emplois des adjoints d'animation : 24

Cadre d'emplois des adjoints techniques : 11

Augmentation de temps de travail pour certains agents titulaires : 6

Il est proposé de créer 10 postes sur des emplois non permanents pour une durée de 1 an :

- 2 postes d'ATSEM
- 1 poste d'ATSEM
- 2 postes d'adjoint d'animation
- 2 postes d'adjoint d'animation
- 2 postes d'adjoint d'animation
- 1 poste d'adjoint d'animation

Le conseil a fixé le coût horaire des interventions dans le cadre du projet éducatif de territoire : 35 € maximum.

***« Les élus et les services de la CCH ont dépensé beaucoup d'énergie pour préparer la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Notre seul objectif est l'intérêt de l'enfant et nous craignons qu'il ne soit pas toujours pris en compte. Cette réforme coûte cher.***

***Nous devons nous acquitter d'une facture supplémentaire de 500 000 € ».***

Michel Canoville, président de la Communauté de communes de la Hague.

#### **Contact presse**

Grégoire MARTIN

Directeur de la communication

Communauté de communes de la Hague

Tél. : 02 33 01 93 09

Courriel : [communication@lahague.com](mailto:communication@lahague.com)